Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212203277-20260305-DELIB_202603_03-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE ST SAMSON SUR RANCE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 MARS 2026 n°3

L'an DEUX MIL VINGT-SIX le CINQ MARS à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Loïc LORRE, Maire et Mme Nicole LEMUE, première adjointe, pour le vote des comptes financiers uniques

Nombre de membres en exercice : **19**
Nombre de membres présents : **17**

PRESENTS : M. Loïc LORRE, Mme Nicole LEMUE, M. Olivier JAVAUDIN, M. Philippe ROUXEL, M. Jean-Yves BEAULIEU, Mme Noémie PRIOU JAMOT, M. Michel COQ, Mme Stéphanie BOTREL, Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE, M. Philippe BRENELIERE, Mme Ghislaine LE BIAVANT, Mme Sandrine LACORRE, Mme Anne-Laure LEGENTIL, M. Michel BROCHARD, M. Jean-Luc PRENEAU, M. Michel FROMONT, Mme Céline MARTIN AGISSON,

EXCUSE :
Mme Virginie GOUMONT, ayant donné procuration à Mme Céline MARTIN AGISSON,

ABSENT :
Mme Anne MAILLOUX

Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE a été désignée **secrétaire de séance.**

Convocation du 27 FEVRIER 2026

3 -TAUX D'IMPOSITION 2026

Vu l'avis de la commission des finances du mercredi 11 février2026,
Il est proposé de conserver les taux identiques à ceux de 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité (18 voix favorables)**,

- **DECIDE** de conserver les taux ci-dessous pour l'année 2026 :

  - Taxe foncière (bâti)

Ancien Taux communal	Ancien Taux du département des côtes d'Armor
17.62 %	19.53 %

Soit taux total de **37.15** %

- Taxe foncière (non bâti) **76.20** %
- Taxe d'habitation sur résidence Secondaire (THRS) **17.78** %

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

Pour Copie Conforme.
Le Maire
Loïc LORRE

MAIRIE DE SAINT-SAMSON-SUR-RANCE (Côtes d'Armor)

La secrétaire de séance
Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE